

Communauté de Communes
AVALLON-VÉZELAY-MORVAN

**Compte-rendu
du Bureau Communautaire
Mercredi 17 février 2016
Au siège de la CCAVM**

Le 17 février 2016, à 18 heures 30, le Bureau Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la CCAVM sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

12 Conseillers Communautaires présents : Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEAUGER, Gérard DELORME, Pascal GERMAIN, Christian GUYOT, Didier IDES, Gérard LACOMBE, Jean-Louis MICHELIN, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT, Sylvie SOILLY et Joël TISSIER.

4 Conseillers Communautaires excusés sans avoir donné un pouvoir de vote : Philippe LENOIR, Gérard PAILLARD, Noëlle RAUSCENT et Nicolas ROBERT.

Date de la convocation	8 février 2016
Conseillers Communautaires en fonction	16
Conseillers Communautaires présents	12
Conseillers Communautaires ayant pouvoir de vote	0

Secrétaire de séance : Hubert BARBIEUX.

- ✓ Le Président souhaite la bienvenue à tous les Conseillers Communautaires présents et présente les excuses susvisées.
- ✓ Le Président propose que les votes prévus lors de cette réunion se fassent à main levée pour les points inscrits à l'ordre du jour, sauf, si au moins 1/3 des membres de l'assemblée s'y opposaient pour un ou plusieurs dossiers, il serait procédé à un vote à bulletins secrets : **aucune objection n'est formulée.**
- ✓ Le Président rappelle que les Bureaux Communautaires sont des séances publiques mais que le public n'est pas autorisé à intervenir.
- ✓ Le Président rappelle aux Conseillers qui, éventuellement, quitteraient la séance avant son terme, de bien vouloir le signaler afin d'assurer la validité des délibérations.
- ✓ Le Président rappelle l'ordre du jour qui ne suscite aucune observation.

O.J N° 1 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU MERCREDI 9 DÉCEMBRE 2015

Aucune remarque n'étant formulée, **le compte-rendu est ADOPTÉ à l'unanimité.**

O.J N° 2 : OPÉRATION GRAND SITE DU VÉZELIEN

Avenant n° 2 du marché de prestations intellectuelles "élaboration du programme d'actions de l'Opération Grand Site du Vézélien : le Président rappelle que le marché de prestations intellectuelles « élaboration du programme d'actions de l'Opération Grand Site du Vézélien » a été attribué au cabinet d'études « La Fabrique du lieu sise 45750 SAINT-PRYVÉ/SAINT-MESMIN ». Il explique qu'il est nécessaire de modifier l'intitulé de l'un des contractants car Madame Virginie CHABROL, auto-entrepreneuse, domiciliée à SAINT LEGER EN YVELINES, n° Siret 79521222400013, a été remplacée par Madame Sylviane VAN DE MOORTELE, auto-entrepreneuse, domiciliée à PREUILLY-LA-VILLE, n° Siret 81223953100013. Le Président propose au Bureau Communautaire de délibérer pour l'autoriser à conclure l'avenant n° 2 avec le cabinet d'études « la Fabrique du lieu ».

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, AUTORISE le Président à conclure l'avenant n° 2 avec le cabinet d'études « la Fabrique du lieu » selon les modalités susvisées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 45.